

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CEDEF

BONIFACIO

19 mai 2006

Présents : -

- Ph.BERNARD, Président,
- L.VAILLANT, Trésorier,
- P.JOLY, Secrétaire,
- O.CHOSIDOW, M.A. RICHARD, Y. DE PROST, J.P. DENOEU, Ph.MUSETTE, J.P.LACOUR, Ph.BERBIS, D. LEROY, D.LAMBERT, C. PROST, E.VIGUIER, L.MISERY, H.BACHELEZ, J.J.GROB, J.J.BONERANDI, S.ARACTINGI, P.VABRES, M.F.DOUTRE, A.TAIEB, Ph.MODIANO, C.LOK, M.D'INCAN, L.LAROCHE, D.LIPSKER, F.CARSUZAA, B.DRENO, P.SOUTEYRAND.

1- Rapport moral et informations diverses

1 A- Philippe BERNARD fait le point sur les deux documents pédagogiques du CEDEF. La dernière version du cours pour l'ENC est disponible sur le site du CEDEF. 2.000 exemplaires ont été vendus. Un groupe éditorial coordonné par J.M.BONNETBLANC, s'était proposé au dernier séminaire de Tours pour reformuler les questions d'une façon plus didactique.

Quelques questions ont ainsi été préparées. Entre-temps, Masson a confié à une interne Parisienne, la rédaction d'un synopsis destiné aux étudiants passant l'ENC. Le CEDEF a refusé à Masson le droit d'utiliser les photos figurant dans le

cours du CEDEF. Il conviendra d'être particulièrement vigilant si nous nous apercevons que le synopsis de cette interne est par trop calqué sur le cours.

Compte-tenu de la parution de ce synopsis, on peut se poser la question de l'intérêt de refaire un second synopsis de ce cours. Par contre, reformuler les questions d'une façon plus didactique est probablement un travail intéressant.

Le second document intitulé "comprendre la peau" est un enseignement intégré d'histologie, physiologie, sémiologie.

En l'état actuel, ce document pose deux types de problèmes :

1- il est disponible uniquement sur le site du CEDEF, et n'est pas disponible à la vente, comme le cours de l'ENC.

2- le document est trop complexe pour les étudiants de D1. Il conviendrait donc de le remodeler en soulignant les points essentiels.

Il est donc décidé de refaire un groupe éditorial, chargé de simplifier ces documents à l'usage de ces étudiants.

Le Livre Blanc du CEDEF a été présenté lors d'une conférence de presse, qui s'est tenue le mardi 6 décembre 2005, à l'hôpital Saint-Louis.

1 B- Equivalence du DESC d'Oncologie

La compétence en oncologie délivrée par l'ordre des médecins est amenée à disparaître car il s'agit d'une notion spécifiquement française, n'ayant pas d'équivalent européen.

Des démarches ont donc été faites, d'abord auprès du Pr Jacques ROLAND, président du Conseil de l'Ordre puis auprès du Pr Philippe THIBAUT, conseiller auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La proposition était de soumettre les dossiers de 25 collègues à une Commission Inter-Régionale en vue de l'obtention d'une équivalence d'un DESC d'oncologie de type 1.

C'est maintenant l'INCA qui semble en charge du 3^{ème} cycle de cancérologie.

Il est proposé d'organiser une réunion avec les autres spécialités fortement impliquées dans la cancérologie d'organes (gastro-entérologie, pneumologie) de

façon à mener une action conjointe vis-à-vis de l'INCA et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

1 C- Journées des Jeunes Dermatologues 2006 – Saint Paul de Vence

La journée d'information des jeunes dermatologues sur leurs futures conditions d'exercice a été organisée par le laboratoire Astellas.

Philippe BERNARD et Loïc VAILLANT ont participé à ces journées au nom du CEDEF. Ces journées auront lieu tous les deux ans.

1 D- Journées Nationales Provinciales en Dermatologie – Marseille – mars 2006

La session organisée par le CEDEF (« Les juniors piègent les seniors ») a été un succès, mais la représentation du CEDEF dans ces journées reste insuffisante.

Les prochaines journées auront lieu en 2009 à Nantes. Il est important que le CEDEF s'y investisse de façon plus importante, soit en organisant un cours de haut niveau, soit en organisant une session plénière, type mini-conférences (symposiums d'une heure avec trois conférenciers).

Il est important que le CEDEF s'organise en amont des réunions de préparation de façon à venir avec des propositions déjà élaborées, lors de ces réunions de préparation.

1 E- Projet de spécialité des chirurgies buccales pour les odontologues

Le CEDEF a été contacté pour évaluer une demande de spécialisation des odontologues en dermatologie et en chirurgie buccale. Le programme de ces diplômes comporterait le diagnostic et le traitement des tumeurs de la cavité buccale, ainsi que le diagnostic et le traitement des pathologies médicales de la cavité buccale. Un consensus s'est rapidement dessiné au sein du Bureau du CEDEF, pour souligner l'intérêt d'une formation des praticiens odontologues au diagnostic et au dépistage des maladies cutanées de la muqueuse buccale, mais certainement pas pour leur traitement, qui doit rester du ressort exclusif des

médecins. Une réponse défavorable a donc été transmise par Philippe BERNARD par un courrier en date du 11 avril 2006.

1 F- Site web du CEDEF

Ce site ouvert depuis le 4 janvier 2005 est accessible à l'adresse : www.CEDEF.org. L'accès est libre sauf la rubrique « informations et réunions » (mot de passe : 51fac-fr). Les rubriques accessibles avec le mot de passe étant réservées aux membres du CEDEF. Le site comporte différentes informations sur le CNU, les DCEM, les DES, le Livre Blanc. Il comporte la version PDF des cours du CEDEF pour l'ENC et le document "Comprendre la peau".

Le CEDEF remercie le Docteur Alain BAUCHET qui s'occupe efficacement et gracieusement de ce site.

1 G- Maison de la Dermatologie et Club des Douze

Le CEDEF loue actuellement un bureau en co-location avec la Fédération pour un loyer annuel qui est non négligeable de 3.000 euros. En réalité, l'utilisation de cette pièce est assez restreinte. La participation du CEDEF à la Maison de la Dermatologie est symbolique et absolument nécessaire.

Une renégociation à la baisse du prix du loyer pourrait être entamée avec la SFD, notamment lorsque celle-ci aura fini de payer les traites de la Maison de la Dermatologie.

Dans une lettre du 9 mars 2006, Marie-Sylvie DOUTRE, Présidente de la SFD, a proposé de réactiver l'ancien Club des Douze, de façon à coordonner des actions de la dermatologie qui ont pu paraître un peu discordante ces derniers mois entre le Syndicat, la SFD, le CEDEF et la Fédération.

2- Nouveaux membres du CEDEF

Le CEDEF se réjouit d'accueillir les collègues suivants :

Au titre des PU-PH :

- Frédéric CAUX, Bobigny
- Olivier DEREURE, Montpellier
- Carle PAUL, Toulouse,

des MCU-PH :

- Smaïl HADJ-RABIA, Necker,
- Emmanuel MAHE, Ambroise Paré.

Professeur Agrégé du Val de Grâce :

- Jean-Jacques MORAND, HIA Laveran Marseille

3- Elections

Trois élections ont eu lieu. Ces élections ont été représentatives puisqu'une soixantaine de collègues ont pu exprimer leur vote.

3 A- Renouveau du Bureau du CEDEF

Trois membres sortants non ré éligibles ont terminé leur mandat : Philippe BERNARD, Jean-Luc SCHMUTZ, Loïc VAILLANT. Le CEDEF les remercie très chaleureusement pour le travail important réalisé pendant leur mandat.

Trois candidats se proposent pour les remplacer : Martine BAGOT, Michel D'INCAN, Marie-Sylvie DOUTRE.

61 votes exprimés : 58 oui – 3 votes blancs.

Le nouveau Bureau du CEDEF est donc composé de ces trois collègues et des trois anciens membres : Louis DUBRETRET, Jean REVUZ, Pascal JOLY. Le président de la sous-section 50.03 du CNU (Yves de PROST) est membre de droit du bureau du CEDEF.

3 B- Election au CNU (sous section 50.03)

Les membres sortants étaient : Philippe BERBIS, Yves DE PROST, Liliane LAROCHE, Gérard LORETTE.

La pré-élection consiste à proposer les noms de trois collègues proposés par la Collégiale pour le vote au CNU, le quatrième membre étant nommé par le Ministère.

60 votes ont été exprimés.

Ont obtenu :

- Philippe BERBIS : 40 voix
- Jean-Philippe LACOUR : 37 voix,
- Liliane LAROCHE : 34 voix
- Gérard LORETTE : 30 voix,
- Yves DE PROST : 22 voix
- Philippe HUMBERT : 17 voix.

Les trois collègues proposés par la Collégiale seront donc Philippe BERBIS, Jean-Philippe LACOUR et Liliane LAROCHE.

3 C- Election du représentant du CEDEF à la Commission N°5 de l'INSERM

Martine BASSET-SEGUIN était membre sortant. Un seul candidat s'est déclaré pour cette pré élection : Philippe MUSETTE.

40 votes exprimés :

- oui :35
- non : 1
- vote blanc : 4

5 - Co-optation de membres associés

Il avait été décidé lors de la dernière Assemblée Générale du mois de novembre 2005 de ne pas changer les statuts du CEDEF et de proposer à des collègues reconnus de tous pour leurs activités pédagogiques ou de recherche de faire partie du CEDEF à titre de "membre associé" (les membres associés n'ayant pas le droit de vote). Il avait été convenu que le CEDEF ne souhaitait pas examiner de candidature spontanée, mais uniquement de proposer à certains collègues de les co-opter.

Le nouveau statut "d'enseignant associé à mi-temps" qui sera accessible à certains PH (décret du 24 mars 2006) après avis du CNU devrait en fait permettre d'intégrer à titre transitoire des PH ayant acquis ce statut d'enseignant associé sous réserve d'une modification minime des statuts du CEDEF.

6- Evaluation des pratiques professionnelles – cf diaporama présenté par Philippe BERBIS-

La Société Française de Dermatologie va soumettre un dossier à la Haute Autorité de Santé pour être reconnue comme organisme agréé pour l'EPP. Il est prévu comme premier projet de faire reconnaître comme action d'EPP la participation à une RCP d'onco-dermatologie, ce qui est relativement facile, compte-tenu du fait que ces RCP existent dans la grande majorité des CHU et certains CHG et qu'elles peuvent s'appuyer sur l'existence de recommandations (mélanome, carcinome basocellulaire). Ces RCP pourraient impliquer la participation des médecins libéraux.

7- Enseignement et validation de l'activité de chirurgie dermatologique

L'opportunité d'un DESC de chirurgie dermatologique a été discutée. Le principal avantage serait une reconnaissance par un diplôme de la compétence médico-chirurgicale des dermatologues.

Les inconvénients sont l'inscription au DESC qui est difficile car elle doit être faite pendant l'internat et nécessite une année de post-internat pour être validée. D'autre part, il ne serait pas possible de cumuler le DESC d'oncologie et un éventuel DESC de chirurgie dermatologique (ni bien sûr d'autres DESC).

Il est donc apparu plus « stratégique » de faire reconnaître la partie plus spécifiquement chirurgicale dans le DES de Dermatologie et de modifier la maquette parue au Journal Officiel. Ceci pourrait se faire en faisant un synopsis relativement réduit du Livret de l'Interne, en insistant sur la compétence en chirurgie cancérologique cutanée, des dermatologues ayant obtenu le DES de Dermatologie.

8- Organisation de l'onco-dermatologie dans les Hôpitaux Français

Un sondage réalisé auprès des membres du CEDEF montre que la quasi-totalité des services ont une RCP. La très grande majorité des services de dermatologie sont le coordinateur de leur RCP. La fréquence varie d'une réunion par semaine à une réunion par mois. Environ 25 à 30 dossiers par mois sont vus en RCP.

Les trois-quarts des services appartiennent à un réseau de cancérologie. Une convention a été signée avec ce réseau par la moitié des services environ. Dans un tiers des cas, cette convention est en préparation.

L'INCA projette de reconnaître l'habilitation à effectuer des chimiothérapies aux structures ayant d'une part un, voire deux médecins compétents en oncologie médicale et d'autre part, aux structures traitant au minimum 50 nouveaux patients par an. Ceci nécessitera pour les services ayant un recrutement inférieur, de regrouper sur un lieu commun les chimiothérapies de l'ensemble de leur hôpital, voire d'un pôle, ou d'une structure inter-pôle (Fédération de Cancérologie).

9- Etat des comptes du CEDEF

Le budget du CEDEF sera cette année déficitaire d'environ 4.000 euros, correspondant *grosso modo* au loyer payé pour la Maison de la Dermatologie.

L'état des comptes reste cependant nettement positif de l'ordre de 90.000 euros (cf présentation de Loïc VAILLANT).

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité.

10- Questions diverses

- Autorisation des remplacements de DES en Dermatologie

A la suite d'une interrogation du Professeur J. ROLAND, président du Conseil de l'Ordre, Yves DE PROST a répondu qu'une autorisation de remplacement en Dermatologie pouvait être accordée aux internes :

- ayant déjà effectué trois semestres dans des services agréés en Dermatologie
- et ayant accompli six semestres de la formation pratique.

- Programme National de Recherche en Dermatologie (PNR)

Philippe MUNETTE présente cet appel d'offres qui émane de l'INSERM, qui est destiné à soutenir des projets de recherche en Dermatologie, regroupant plusieurs équipes. L'appel d'offres vient d'être lancé et devrait être renouvelé pendant trois ans.